



Les Amis de **Mont-Tremblant**

C.P. 2652
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698
www.Mont-Tremblant.org
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, le 11 juillet 2025

Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Objet : Suivi concernant le projet du Collège Letendre et la demande de modification réglementaire

Bonjour Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Directrice Générale,

Nous vous écrivons afin de faire un suivi sur le dossier du Collège Letendre, en particulier concernant la demande de modification réglementaire déposée par le Collège auprès de la Ville de Mont-Tremblant. À ce jour, nous n'avons reçu aucune mise à jour officielle sur ce dossier depuis plusieurs mois.

Comme nous l'avons mentionné à maintes reprises, notre organisme ne s'oppose pas à la construction d'une école ou d'un Collège, à condition que le site soit approprié et que le projet ne soit pas lié, directement ou indirectement, à un développement immobilier de grande envergure qui pourrait être dérogatoire au règlements, ou ne soit perçu comme tel.

Selon les informations rapportées publiquement depuis notre dernier échange, la mairesse suppléante, Mme Dominique Laverdure, aurait indiqué que la Ville a soumis une entente-cadre au promoteur, comportant notamment les conditions suivantes : qu'un seul établissement scolaire soit construit et que le reste du terrain soit préservé. Nous comprenons que cette entente-cadre est actuellement confidentielle. Si toutefois ce document pouvait être partagé, nous souhaiterions en obtenir copie.

Par ailleurs, il semble que le promoteur, soit le Collège Letendre, n'ait pas encore donné suite à cette proposition. Étant donné l'importance de ce dossier pour les citoyens de la Ville, nous aimerais obtenir une mise à jour sur son état d'avancement.

Notre principale préoccupation en tant qu'organisme à but non lucratif porte sur le potentiel développement immobilier du vaste terrain concerné (213,17 acres répartis en deux lots de 80,42 et 132,75 acres), pour des usages autres que l'enseignement. Lors de la consultation publique du 25 novembre 2025, le directeur général du Collège Letendre, M. Yves Legault, n'a pas pu garantir que l'ensemble du site ne serait pas aménagé à l'avenir, déclarant :

- « La garantie : je n'en ai pas, je ne peux pas donner de garantie. Ce qui se fera dans 10, 15 ou 20 ans, on verra... »

Dans ce contexte, nous croyons que l'approbation municipale du projet devrait être strictement encadrée par les conditions suivantes :

- Le site doit demeurer un seul lot indivisible.
- L'usage doit être exclusivement réservé à des fins éducatives.
- La totalité du terrain (213,17 acres) devrait être placée sous une fiducie foncière, garantissant son inconstructibilité à long terme.

Nous nous interrogeons également sur la nature de la transaction foncière impliquant M. Patrice Brisebois, administrateur d'un Collège affilié, qui aurait vendu le terrain au Collège Letendre à un prix considéré largement supérieur à sa valeur marchande. Par exemple, le 3 octobre 2024, *La Presse* publiait ce qui suit :

- « Parlant de risque, [le terrain de Brisebois acquis pour 13,2 millions a une valeur foncière de... 1,8 million](#). Cette valeur de la municipalité n'est pas théorique, elle est basée sur la valeur marchande qu'avait le terrain en juillet 2021, soit 16 mois avant la transaction. »

Cela soulève des doutes sur les intentions réelles derrière le projet.

Nous recommandons que la Ville considère également les éléments suivants avant d'approuver toute modification réglementaire :

1. La publication complète des rapports, études et analyses relatifs au projet.
2. Une évaluation claire et publique des impacts environnementaux, incluant les zones humides et les cours d'eau concernés.
3. Un engagement formel du Collège Letendre à inclure l'ensemble des 213,17 acres dans une fiducie foncière à des fins de préservation.

Enfin, nous aimerais obtenir des informations sur certains dossiers connexes au projet du Collège Letendre, notamment :

- L'éventuel prolongement du chemin Albatros, proposé comme voie d'accès au Collège.
- Le développement envisagé dans ce secteur par la Station Mont-Tremblant, notamment dans les zones identifiées comme *Haut Académie* (120 unités) et *Rivière du Diable* (46 unités), telles qu'indiquées dans un rapport de 2013 rédigé par Daniel Scott (IMBA) et financé par la Ville.

Bien que les projets *Pure Tremblant* et *Boréalis* aient déjà été réalisés, il est important de souligner que le prolongement du chemin Albatros semble destiné à desservir d'autres projets résidentiels. Ces intentions n'ont toutefois pas été évoquées lors des récentes séances d'information.

En conclusion, nous aimerais obtenir de la Ville une mise à jour officielle concernant :

1. Les réponses du Collège Letendre à l'entente-cadre transmise.
2. La position actuelle de la Ville face à la demande de modification réglementaire.
3. Les principales conditions exigées par la Ville, au-delà de la construction unique d'un établissement scolaire et la préservation du terrain.
4. L'état d'avancement des projets résidentiels avoisinants, totalisant environ 166 unités, potentiellement desservis par le prolongement du chemin Albatros.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande, et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Les Amis de Mont-Tremblant

Les Amis de Mont-Tremblant